

Construire ensemble

La Région Nord-Pas de Calais veut affirmer une ambition politique régionale et établir des règles en matière de débat public.

Elle se fixe comme objectif prioritaire de développer une culture du débat public parmi les citoyens et les parties prenantes* d'un projet.

Principes directeurs

- **Finalité politique**
Le débat public doit permettre d'éclairer et d'enrichir la décision prise.
- **Efficacité**
Le débat public doit concourir à optimiser l'efficacité de l'action publique.
- **Adaptabilité**
Les stratégies de participation sont parfaitement adaptées au contexte des projets ou des politiques publiques faisant l'objet du débat.
- **Subsidiarité**
La Région ne se substitue pas aux élus communaux ou intercommunaux ; elle les accompagne.

Un outil d'organisation de débats publics

Le débat public désigne un processus d'échanges de points de vue, d'arguments, d'expertises grâce auquel les parties prenantes éclairent les composantes d'un projet d'équipement ou de sujets d'enjeu régional qui relèvent de l'élaboration des politiques publiques. La participation du plus grand nombre détermine sa qualité.

L'Instance Régionale de Débat Public est un outil qui remplit quatre missions :

- **Informier**
Transmettre une information objective aux habitants pour leur donner la possibilité de réagir et susciter leur participation.
- **Écouter**
Entendre les préoccupations, les inquiétudes et les propositions des habitants et des parties prenantes.
- **Dialoguer**
Organiser le débat de telle manière que les acteurs - élus, techniciens, parties prenantes, citoyens - échangent utilement et se comprennent.
- **Faire la synthèse**
Rédiger une synthèse pour éclairer les instances de décision.



*Parties prenantes

On appelle « parties prenantes » les citoyens, collectivités, associations, acteurs économiques... directement concernés par le sujet du débat et susceptibles de saisir l'Instance Régionale de Débat Public.



Critères de recevabilité

Les projets qui seront examinés par l'Instance Régionale de Débat Public doivent avoir un lien avec les schémas régionaux : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT), Schéma Régional de Développement Économique (SRDE)... D'autres critères entrent en compte dans cet examen : l'échelle territoriale, les enjeux sociaux, économiques, environnementaux, etc.



Instance Régionale de Débat Public



Directeur de publication :
Yves DURUFLÉ

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la Direction du Développement Durable, de la Prospective et de l'Évaluation
Pôle appui au pilotage des politiques publiques

Christine MOMONT :
03 28 82 70 49
christine.momont@nordpasdecalais.fr
prospective.nordpasdecalais.fr

Mise en pages :
MK2 communication

Impression : (L'Artésienne???)

Dépôt légal : Juillet 2012



RÉGION
Nord-Pas de Calais



Instance Régionale de Débat Public



RÉGION
Nord-Pas de Calais

Organisation du débat public

Mieux comprendre

A travers cette instance, le Conseil régional veut améliorer et encourager les décisions partagées et mieux faire comprendre ses choix.

Démocratie participative

Prévue par le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRADT), l'Instance Régionale de Débat Public fait l'objet d'une délibération en Commission permanente du 26 mars 2012 et rentre dans les objectifs du rapport sur la démocratie participative adopté par le Conseil régional le 14 novembre 2011.

Démarche inédite

Le Conseil régional Nord-Pas de Calais a observé les pratiques de débat public en France (Commission Nationale de Débat Public, instances dans d'autres régions) et à l'étranger (Toscane notamment). Ses observations lui ont permis d'aboutir à une démarche inédite qui n'existe dans aucune autre région.

Le Conseil régional crée l'Instance Régionale de Débat Public

En créant l'Instance Régionale de Débat Public, le Conseil régional exprime une ambition forte : conforter la démocratie participative en associant citoyens et acteurs aux enjeux et projets régionaux et infra-régionaux.

Éclairer l'action publique

L'Instance Régionale de Débat Public se chargera de collecter et de synthétiser tous les éléments d'appréciation d'un projet d'envergure, de façon neutre et indépendante.

Elle rendra un avis qui aidera les élus du Conseil régional ou les maîtres d'ouvrage à enrichir les décisions appropriées.

Elle permettra d'adapter les programmes aux besoins exprimés par les acteurs et par le public.

Son intervention doit permettre la qualification des parties prenantes, la transparence et l'enrichissement des projets.

Conforter la démocratie

Les parties prenantes et les citoyens exprimeront leur avis durant les phases du débat public.

Leur expression confortera la démocratie représentative, renforcera la reconnaissance des parties prenantes et créera du lien social.

L'Instance Régionale de Débat Public identifiera les convergences et les divergences.

Partager le projet (équipements, sujets de société)

Informés en toute clarté, les citoyens comprendront les enjeux du projet.

Ils en mesureront la complexité, les modalités et les contraintes.

Par leurs remarques et leurs suggestions, ils contribueront à l'amélioration collective du projet.

Ils s'impliqueront dans la réalisation, adhéreront à la démarche et s'approprièrent le projet.

Dispositif évolutif

L'Instance Régionale de Débat Public n'est pas une entité administrative supplémentaire. C'est un dispositif qui sera évalué et adapté chemin faisant.

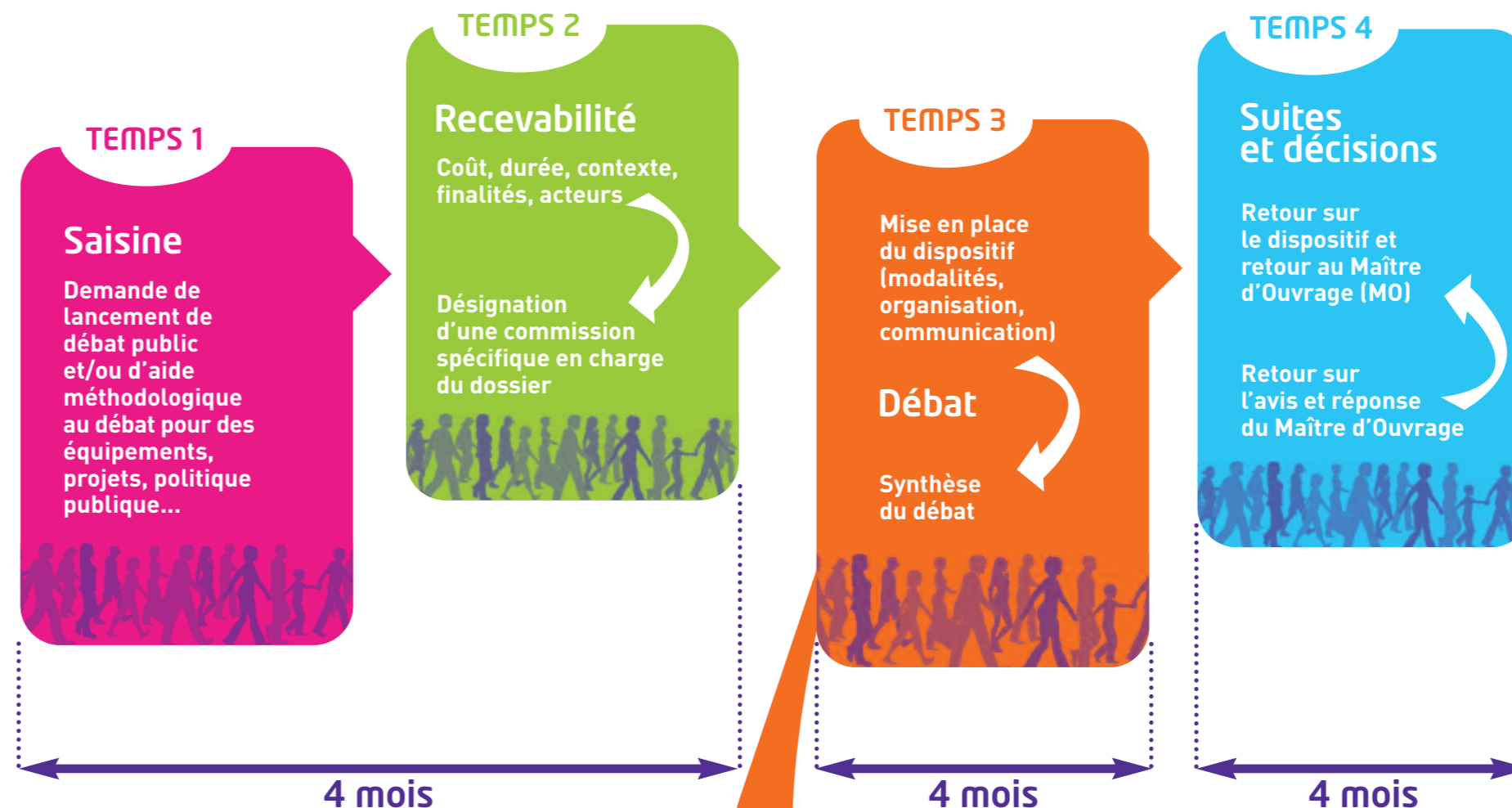
Qui peut saisir l'Instance ?

La Région, une collectivité territoriale, une association ou encore un maître d'ouvrage peuvent saisir l'Instance Régionale de Débat Public.

Les saisines possibles

L'Instance Régionale de Débat Public peut être sollicitée sur les sujets suivants :

- Un équipement d'intérêt régional dont le coût est inférieur à 150 millions d'euros.
- Un projet financé de façon significative et déterminante par le Conseil régional.
- Un éclairage sur un sujet de société qui pourrait nécessiter la mise en œuvre d'une politique publique régionale ou infra-régionale.
- Un soutien méthodologique à l'organisation d'un débat public infra-régional.



Comment fonctionne l'Instance ?

Pour chaque débat, une commission spécifique* est créée. Elle est composée de personnes ressources et d'experts qui se prononcent sur la recevabilité de la saisine et valident le cadre du débat public.

La Mission « Débat public », service du Conseil régional, apporte son appui technique à la commission spécifique du débat public.

La Mission « Débat public » remplit une quadruple tâche : elle repère les thèmes émergents du projet, identifie les attentes des citoyens, recense les initiatives des partenaires et analyse les problématiques régionales.

*Commission spécifique : instance technique régionale d'appui permettant d'identifier les besoins, de mobiliser les moyens, de venir en appui aux chefs de projets, de soutenir les partenaires locaux, de capitaliser et de réaliser une veille prospective.

Les neuf étapes du débat public

Préparer l'organisation du débat

- Constituer un dossier de présentation
- Élaborer un diagnostic
- Établir le calendrier

Établir et communiquer les règles

Valider un cahier des charges et une charte spécifiques à chaque débat

Établir un plan de communication

- Identifier les supports de communication : sites Internet, presse, mailings
- Définir les autres moyens pour sensibiliser le plus grand nombre : assises, forums, conférences de citoyens

Informé de manière claire et accessible

- Élaborer un lexique partagé
- Proposer aux parties prenantes la rédaction de « cahiers d'acteurs** »
- Définir clairement les termes du débat

**Cahier d'acteur :

document établi sur un cadre commun permettant aux parties prenantes d'argumenter leurs positions sur le sujet mis au débat.

Mobiliser le public

- Faciliter la participation en programmant réunions, ateliers de concertation et autres animations
- Sensibiliser le public en diffusant synthèse, étude sur le sujet

Animer

Choisir un animateur qualifié qui donnera et répartira la parole équitablement

Inviter un garant

Inviter un garant qui veillera à la bonne tenue du débat et à l'équilibre des expressions, lequel élaborera la synthèse des interventions

Assurer un débat public

Recueillir un large panel d'avis

Préparer les suites

Rédiger une synthèse du débat et informer les participants des suites données